

HEBDO > CULTURE, TÉLÉ, SOCIÉTÉ

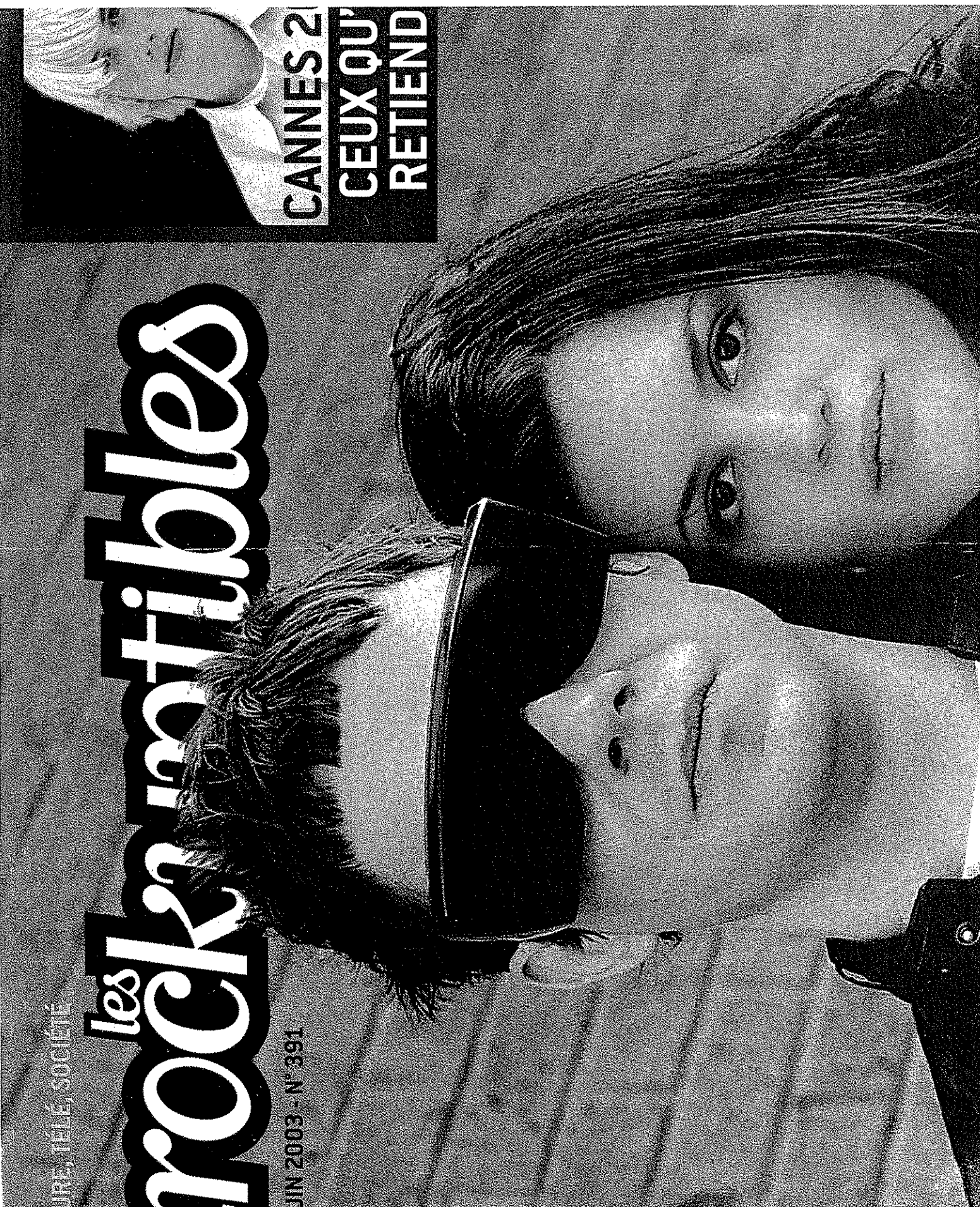
les **brocks** mottibles

DU 28 MAI AU 3 JUIN 2003 - N° 391

DAËT PUNK
RÉUSSIT SON
RÊVE DE CINÉMA



ITI-68 D'EVIAN
JHN-BENDIT
NTRE-ATTAQUE



CANNES 2
CEUX QU'
RETIEND

ACTION > Six ans après l'appel à désobéir des cinéastes, nouvelle pétition concernant l'hébergement et l'aide aux sans-papiers, en réponse au projet de loi Sarkozy.

Délinquants de la solidarité

"Toute personne qui (...) aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger en France ou dans l'espace international précité sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 €." (Article 21 de l'ordonnance du 2 novembre 1945)

Chaque année en France, malgré l'article 21 de la loi sur l'entrée et le séjour des étrangers, des centaines d'associations, des milliers de citoyens, accueillent, aident, informent sur leurs droits des étrangers. Ils le font dans des conditions difficiles en raison de la faiblesse de leurs moyens et des innombrables obstacles rencontrés dans les préfectures, les administrations et institutions censées assurer accueil et protection à tous, mais aussi en raison d'une attitude de suspicion généralisée envers les étrangers. De plus en plus, ceux et celles qui défendent l'Etat de droit et la nécessité de l'hospitalité sont menacés de poursuites, quand ils ne sont pas mis en examen, par exemple pour

avoir seulement hébergé gratuitement un étranger en situation irrégulière.

Demain, si l'actuel projet de réforme du gouvernement est voté, ces citoyens et associations "coupables" d'aide au séjour irrégulier pourront être condamnés plus sévèrement encore*.

Dans le même temps où l'on cherche ainsi à créer un véritable délit de solidarité, le silence est fait sur la situation des étrangers en France et en Europe, et sur le rôle effectif de centaines d'associations et de milliers de citoyens solidaires des étrangers en situation irrégulière.

Nous déclarons être l'un d'eux. Nous déclarons avoir aidé des étrangers en situation irrégulière. Nous déclarons avoir la ferme volonté de continuer à le faire. De même que nous réclamons un changement radical des politiques à l'égard des immigrés et des étrangers, nous réclamons le droit à la solidarité, contre la logique des Etats. Si la solidarité est un délit, je demande à être poursuivi(e) pour ce délit.

* L'article 17 du projet de loi Sarkozy prévoit la confiscation pour les personnes physiques de tous leurs biens meubles ou immeubles. L'article 18 prévoit la même chose pour les personnes morales (par exemple les associations ou les syndicats).

Premiers signataires : Jean-Claude Amara (porte-parole de Droits Devant !), Mouloud Aounit (secrétaire général du MRAP), Françoise Bailbar (professeur émérite à l'Université de Paris VII), Jeanne Bailbar (comédienne), Etienne Bailbar (professeur émérite à l'Université de Paris X Nanterre), José Bové (président de la Confédération paysanne), Rodolphe Burger (musicien), Olivier Cadiot (écrivain), Monique Chemillier-Gendreau (universitaire), Catherine Corsini (cinéaste), Nathalie Ferré (présidente du Gisti), Jacques Gaillot (évêque), François Geze (éditeur), Albert Jacquard (généticien), Catherine Levy (chercheur), Danièle Lochak (universitaire), Dominique Manotti (écrivain), Daniel Mesguich (metteur en scène), Danielle Mitterrand (présidente de France Liberté), Ariane Mnouchkine (comédienne), Yann Moulier-Boutang (directeur de la revue Multitudes), Noir Désir (musiciens), Victoire Patouillard (présidente d'Act Up Paris), Jean-François Perrier (comédien), Denis Podalydès (acteur), Olivier Py (metteur en scène), Léon Schwartzberg (médecin), Sergent Garcia (musiciens), Johanna Siméant (professeure de science politique, université de Lille II), Cali, Christian, Edith et Grégoire de Têtes Raides, Pierre Tévanian (enseignant), Jean-Pierre Thorn (cinéaste), Anne Tristan (enseignante), Michel Tubiana (président de la LDH), Jean-Pierre Vernant (professeur honoraire au collège de France), Karin Viard (actrice), Jacques Weber (metteur en scène et acteur), Act Up Paris, Confédération Paysanne, Droits Devant !, France Liberté, Gisti (groupe d'information et de soutien des immigrés), Le Bar Floral (photographes), LDH, MRAP (mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), Ras l'Front, Vacarme.

Envoyez vos signatures par courrier au Gisti,

3, villa Marcès, 75011 Paris ou sur www.gisti.org (cliquer sur "pétitions"), et sur www.lesinrocks.com